# LE RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS ÉTRANGERS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

1 journée en visio | 2026-2027 | 1 journée en présentiel

## PROGRAMME

1. Les textes applicables
2. Les grands principes applicables

   a. Souhait de recruter un agent étranger qui réside hors du territoire français
   b. Souhait de recruter un agent étranger qui réside déjà sur le territoire français
   c. La condition liée à l'autorisation de travail
   d. La condition relative à l'autorisation de travail est-elle applicable à l'employeur public ? Le positionnement jurisprudentiel
   e. La condition en lien avec le titre de séjour
   f. Les ressortissants de l'UE, de l'EEE, de la Suisse, de St Marin et d'Andorre
   g. Les ressortissants des Etats tiers
   h. La cartographie des Etats relevant de l'UE et de l'EEE
   i. La résidence en France de plus de 3 mois
   j. Certains titres de séjour valent autorisation de travail
   k. Titres de séjour qui nécessitent une autorisation de travail
   l. Le principe de libre circulation des travailleurs : principe fondamental de l'Union européenne

3. Le principe d'ouverture de la fonction publique française aux ressortissants européens et des Etats parties à l'Espace Economique Européen

   a. Le principe de l'accès des ressortissants européens et des Etats de l'EEE à la fonction publique française

   b. Les conditions et les voies d'accès

   c. Les dispositions spécifiques applicables aux ressortissants britanniques depuis l'accord de retrait du Royaume- Uni de l'UE

4. Liste des titres de séjour qui permettent de travailler en France

   a. Les Talents internationaux

   b. Talent famille

   c. Modalités d'obtention de ces titres

      - Etranger qui réside hors de France
      - Etranger qui travaille en France

   d. Les cartes de Résident

   e. Carte de séjour vie privée et familiale

   f. Carte de séjour étudiant et la règle des 964 heures – 60% de la durée annuelle de travail

5. Liste des titres de séjour qui rendent l'autorisation de travail nécessaire

a. Carte de séjour temporaire « Travail temporaire

b. Carte de séjour temporaire « Salarié »

c. Carte de séjour « Saisonnier »

d. Comment l'employeur doit-il procéder pour obtenir une autorisation de Travail

   - Métier en tension
   - Métier ne figurant pas dans la liste des métiers en tension

- Pièces à fournir

6. Les règles issues de l'accord du 27 décembre 1968 applicables aux ressortissants Algériens

7. Le recrutement des agents étrangers

   a. Non présents sur le territoire français

   b. Présents sur le territoire français

8. Le renouvellement des autorisations de travail et des titres de séjour

   a. Le renouvellement des autorisations de travail

   b. Le renouvellement des autorisations de séjour

**Animée par Virginie Vassal - Avocate au Barreau de Nîmes - 5 rue Jeanne d'Arc 30000 Nîmes**

**06 87 33 32 37**

**INSCRIPTIONS**

***FPMD Formations –*** *www.fpmd-formations.fr*

***Mail :*** *contact@fpmd-formations.fr*